

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91
Email : mairie@chartainvilliers.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 20 / 2025

OBJET :

FONDS D'AIDE AUX JEUNES
2025

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

12 Juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250619-20-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf juin 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janine CHEUL, et Danièle BENOIST et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Dominique LEJEUNE (pouvoir donné à Janine CHEUL) Cécile DE BEIR (pouvoir donné à Fabrice TANTY), Serge DROIT (pouvoir donné à Alain BOUTIN), Mr GARNIER.

Monsieur David CHOLLEY a été élu secrétaire de séance

Le Maire évoque un courrier reçu du Conseil Départemental, sollicitant la commune pour une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), pour l'exercice 2025.

Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande

APRES DELIBERATION, LES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ

. APPROUVENT sur la décision de ne pas allouer de participation financière au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté (F.A.J.),

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

